

14 Janvier 2017

Communiqué de Presse**La fin prochaine de la délivrance des cartes d'identité dans chaque Mairie :****Un recul du service public et une mesure ruralicide**

La Préfecture de Saône et Loire prévoit de mettre en place dans notre département la nouvelle procédure d'établissement des cartes nationales d'identité (CNI), qui vise à concentrer l'instruction des demandes dans les **26 mairies** déjà équipées et habilitées à instruire les demandes de passeports.

Alors qu'aujourd'hui chaque Mairie peut recevoir une demande de carte d'identité nationale, le citoyen va au printemps se trouver éloigné des guichets administratifs compétents pour faire établir une CNI. Les personnes âgées, handicapées ou isolées, qui sont tenues d'avoir une CNI (contrairement au passeport), seront particulièrement touchées. Elles devront parcourir plusieurs kilomètres pour déposer une demande de CNI.

Cette mesure ne peut être acceptée car elle entraîne un affaiblissement supplémentaire de la commune, couplé à une réduction du service à la population. La remise de la CNI est un symbole républicain qu'il convient de maintenir.

Les Maires ruraux de Saône et Loire vont saisir les députés et les candidats à la députation pour leur demander leur avis sur cette mesure ruralicide.

Le Bureau de l'U.M.C.R. 71